

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 10 • Numéro 3 • Le 6 mars 2019

« Les bons coups des consommateurs » — Partie 2 : sachez où regarder

Voici le deuxième d'une série de deux articles expliquant aux consommateurs comment déceler les erreurs médicamenteuses. Le premier article de cette série rappelait l'importance de connaître la raison d'être d'un médicament et ses effets. Ces renseignements non seulement incitent les consommateurs à faire preuve de prudence, mais contribuent grandement à prévenir les erreurs et les préjudices. Savoir où trouver ces renseignements est tout aussi important et c'est le sujet du présent bulletin (partie 2 de la série). Les consommateurs peuvent trouver cette information en lisant les étiquettes des bouteilles d'ordonnance, en examinant l'emballage des produits et en cherchant en ligne d'autres détails importants.

Un consommateur consulte un nouveau dentiste pour la première fois. Il remplit lors de cette visite un formulaire. Il signale une allergie à la pénicilline, mais dans la mauvaise section du formulaire. Le dentiste néglige l'allergie du consommateur et lui prescrit un antibiotique appelé amoxicilline. Le pharmacien qui prépare l'antibiotique ne tient pas compte non plus de l'allergie. Heureusement, de retour à son domicile, avant même de prendre l'amoxicilline, le consommateur lit le feuillet d'information sur le médicament remis à la pharmacie. Il y était indiqué que l'amoxicilline fait partie de la famille des pénicillines. La conjointe du consommateur a fait des recherches sur Internet. C'est ainsi qu'elle a appris que l'amoxicilline ne devrait pas être prise par quiconque est allergique à la pénicilline.

Médicamentssecuritaires.ca formule les suggestions suivantes aux consommateurs pour qu'ils sachent où trouver les renseignements importants sur les médicaments :

- **Étiquette du médicament sur ordonnance** – Vérifiez sur l'étiquette la présence de votre nom, le nom du médicament, sa concentration (ou sa dose) et le mode d'emploi. Assurez-vous de bien comprendre les étiquettes d'avertissement apposées sur votre bouteille d'ordonnance. Si les avertissements ne sont pas clairs, demandez l'avis d'un professionnel de la santé.
- **Emballage du produit** – Lisez l'emballage du produit pour mieux comprendre si vous devez prendre le médicament et comment le faire en toute sécurité.
- **Ressources en ligne** – Si vous avez le moindre doute sur vos médicaments, vous pouvez consulter des sites Web offrant des informations fiables, comme www.medlineplus.gov or www.bodyandhealth.canada.com ou www.canada.ca/fr/services/sante.html.
- **Votre équipe soignante** – Si vous avez des questions ou des doutes à propos de vos médicaments, parlez-en à votre médecin, votre infirmière ou à votre pharmacien. Ces professionnels de la santé sauront répondre à vos questions ou vous guider dans la bonne voie.



Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.